

DELIBERATION N° 91/04-01 - SEJOUR LINGUISTIQUE à FURTH IM WALD

Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, informe l'Assemblée qu'un séjour linguistique d'une semaine est en projet pour deux classes de l'école primaire Pierre Loti, dans la cadre du jumelage communal avec FURTH IM WALD (Allemagne).

- Lieu d'accueil : FURTH IM WALD
- du 27 Mai au 03 Juin 1991
- Ecole primaire Pierre Loti
- 2 classes de CE 2
- Enseignants : Madame HOUIN - Monsieur BLANDRE
- Nombre d'élèves : 53

Le coût global du voyage et du séjour s'éleverait à 62 715 F pour une semaine, soit 1 183, 00 F par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation financière des familles comme pour les classes de découverte et suivant le tableau ci-après qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission des actions scolaires,
- de rappeler que les seules situations et ressources familiales prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférentes à l'année 1989,
- de fixer l'indemnité du personnel enseignant et de service accompagnant selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 Mai 1985,
- de fixer la rémunération de l'animateur accompagnateur à 1 500 F.
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL ressources de l'année 1989 déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12, divisées par nombre de parts fiscales	LUDRES	% coût total du séjour	EXTERIEURS	% coût total du séjour
moins de 1 041 F	154, 00	13 %	745, 00	63 %
de 1 042 à 1 341 F	189, 00	16 %	781, 00	66 %
de 1 342 à 1 637 F	225, 00	19 %	816, 00	69 %
de 1 638 à 1 934 F	260, 00	22 %	852, 00	72 %
de 1 935 à 2 232 F	296, 00	25 %	887, 00	75 %
de 2 233 à 2 531 F	331, 00	28 %	923, 00	78 %
de 2 532 à 2 828 F	367, 00	31 %	958, 00	81 %
de 2 829 à 3 127 F	402, 00	34 %	994, 00	84 %
de 3 128 à 3 423 F	438, 00	37 %	1 029, 00	87 %
de 3 424 à 3 721 F	473, 00	40 %	1 065, 00	90 %
3 722 F et plus	509, 00	43 %	1 100, 00	93 %